



11 FEVRIER 1926

ulte du Souvenir

phie joue de nos jours un rôle de
-Pour donner à nos Villages le to-
ine, souveraineté artistique, pour
Souvenir dans nos Familles il faut
phie,
s nos Villages un lieu de "Possibili-
raphiques" est le But de notre Orga-
nis donc un appel aux Citoyens de
lages de nos Campagnes pour les
cepter nos Propositions et à devenir
soutenant.

ations, s'adresser à

to-Photo

ncienne-Lorette,
Comité de Québec.

Charron sous-ministre de l'a-
à Ottawa, clôture la série des
r une brève allocution où il se
igner les progrès agricoles de la
e Québec.

ée se termina par l'adoption
une motion de remerciements à
ministre de l'agriculture M.
M. J. Antonio Grenier, sous-mi-
directeurs de la Coopérative
aux officiers du département de
e, au maire de Québec à M.
t. Gélinas, de la Coopérative
our les succès de l'exposition
l'occasion de l'assemblée gé-
lle de la société.

veux que de se Raser

Série supplémentaire de
lames GRATIS

vir de COUPE CHEVEUX AUTO-
cinq minutes après que vous l'avez
nt jamais été.

la longueur que vous voudrez,
cessaires; il finit le travail com-
piètement courts. Il égalise les cheveux

DUPLIX. Il se vend aujourd'hui
accepter cette annonce comme
ENT \$1.00 et nous vous enverrons
à servir immédiatement, frais de

voir lames gratis.

R. D. J. BARRIE, ONT.

CHET MOBILE ET DE L'ARGENT

CHER la CHAUDIERE



DIRECTIONS: Employez la vraie
mèche "Cook" de 7-16 pcs.
e chaudière améliorée McDo-
ald peut être fournie en tôle unie
u trempé dans le zinc et le plomb
ous recommandons cependant la
tôle unie, l'autre étant préjudicia-
le aux arbres.

ble et peut être relevé du côté
re l'opération du transvasage de
ous faut décrocher cette dernière.

lans l'arbre sont pas jointes
s'approchant des deux parties. Lui
vent à l'arbre, évitant ainsi toute

le McDONALD AMELIORE

18.

Products Limited

00

FORD, P. Q.

LE BULLETIN DE LA FERME

VOLUME XIV, PAGE 87

11 FEVRIER 1926

HOMMES ET CHOSES

Chronique hebdomadaire

A QUEBEC

Le débat sur le discours du budget se prolonge à l'Assemblée Législative et de nombreux députés ont adressé la parole au cours de ce débat qui se terminera ces jours-ci. Aussitôt que la discussion sur ce sujet sera terminée, le Gouvernement commencera à soumettre à la Chambre les principaux projets de loi qu'il a annoncés au début de la session et qu'il a même déjà fait inscrire sur le feuillet du jour.

Parmi ces projets de loi deux intéressent vivement la population des campagnes comme celle des villes: la loi relative à l'exploitation des pouvoirs hydrauliques et la loi des Accidents du Travail.

Le Gouvernement, dans le discours du Trône, a annoncé qu'il voulait présenter une législation permanente quant à l'exploitation des pouvoirs d'eau? Il est entendu que l'exportation de l'énergie électrique sera prohibée, sauf pour les provinces du Dominion qui pourront, suivant certaines conditions, obtenir de notre province l'énergie électrique dont elles peuvent avoir besoin.

Le Gouvernement a laissé entendre qu'il veut se créer de nouvelles sources de revenus pour établir un fonds éducationnel. L'hon. M. Taschereau, premier ministre, déclarait, ces jours derniers, que le Gouvernement veut créer un fonds éducationnel qui sera utilisé à l'encouragement de l'enseignement primaire comme de l'enseignement secondaire. On s'accorde généralement à dire que c'est par l'exploitation de nos pouvoirs d'eau que le Gouvernement entend établir ce fonds éducationnel. L'école du rang, l'école primaire recevait de ce fonds des octrois substantiels. Aussi la présentation de la nouvelle loi intéresse-t-elle toute la population.

La loi des Accidents du Travail sera modifiée entièrement. Sans doute, cette loi intéresse davantage les ouvriers des villes, mais elle s'applique aussi aux ouvriers dans les campagnes, dans les villages. Elle intéresse vivement les cultivateurs qui vont travailler dans les chantiers pour les compagnies forestières, etc.

À sujet de l'Agriculture en particulier, l'hon. M. Caron a fait remarquer au début de la session, en réponse à une critique de M. Sauvé, que son département n'avait pas de nouvelles mesures à présenter cette année. Le Ministre et ses officiers croient qu'il est mieux d'appliquer sérieusement les lois passées ces dernières années, d'en connaître le résultat et l'exacte valeur avant de faire de nouvelles modifications. Lors de ces remarques, l'hon. M. Caron a insisté sur la nécessité de développer notre industrie laitière suivant les moyens les plus aptes à donner une meilleure qualité. C'est la qualité qui permettra à nos cultivateurs de garder le marché anglais, malgré la concurrence que leur font d'autres pays.

Il se fera prochainement une pression sur le gouvernement pour qu'il prenne la légie du commerce des bières et fasse disparaître les tavernes.

C'est ce que comporte une requête signée par le clergé des campagnes et adressée au premier ministre. Voici le texte même de cette requête qui n'a pas encore que nous sachions été publiée nulle part:

Considérant que la plupart de nos centres ruraux sont sous le régime qui empêche l'ouverture de débits de boissons alcooliques chez eux;

Considérant que la volonté du peuple de nos campagnes est hostile à l'établissement de débits de boissons chez lui;

Considérant que la liberté qu'on a laissée, jusqu'ici, au commerce des bières grâce à la facilité du transport, par camion, automobile, etc., est devenue un grand mal, lequel contribue à ruiner la protection offerte par l'option locale;

Considérant que d'un tel état de choses résulte un véritable désordre, qui favorise les habitudes d'acoolisme chez nos jeunes gens;

Nous, curé soussigné, avons l'honneur de solliciter une législation réglementant ce commerce des bières de manière que, dans les centres qui ne veulent pas tolérer de débits de boissons, la volonté du peuple soit respectée, et qu'ailleurs, les chefs de famille, qui ont à cœur de protéger leurs enfants contre un mal aussi grand que l'ivrognerie, puissent le faire avec quelque chance de succès, étant au moins protégés contre la sollicitation des commerçants.

Tout censitaire a le droit de se libérer de la redevance au seigneur en versant d'un seul coup le capital de la rente qu'il paye.

Beaucoup ont profité de cette loi pour acquérir le fonds, mais il en reste encore qui payent rente.

M. Bouchard voudrait que le gouvernement prête aux conseils municipaux qui en feront la demande pour leur permettre de libérer leur territoire de toutes redevances.

Les conseils municipaux se rembourse- raient par une taxe spéciale.

M. Bouchard présentera un projet de loi à cet effet.

OTTAWA

Durant la dernière huitaine l'opposition conservatrice a mené une attaque furibonde contre le gouvernement King, qui ne s'en porte pas plus mal. L'impression qui nous en reste, c'est qu'en général les politiciens sont plutôt guidés par l'intérêt du parti que par l'intérêt public.

Le pays a besoin que se résolve au plus vite une situation parlementaire qui est une entrave à l'administration des affaires. Tout ce qui en retarde la solution est donc contraire à l'intérêt général et ne peut servir que des fins politiques.

On a empêché, par une opposition factice, M. King de se rendre à Ottawa, pour prendre la direction des affaires aux communes et en a soulevé des débats intéressants mais inutiles. Les libéraux voudraient ajourner pour faire élire le ministre qui entrerait dans le cabinet et les conservateurs font de l'obstruction.

Et sur cela est venue se greffer une motion de non confiance dans l'administration des douanes. Il est certain qu'il se fait de la contrebande au pays, et sur une grande échelle. On se rappelle l'incident de la barge Tremblay saisi avec \$350,000 de boissons à son bord. Il est probable qu'un nommé Bisillon, chef du service de prévention à Montréal, n'a pas eu les mains bien nettes dans cette affaire et dans d'autres aussi du même genre. Cet individu, depuis, a été destitué. Le gouvernement a lui-même proposé une enquête et un comité formé de quatre libéraux, un progressiste et quatre conservateurs, a été formé dans ce but.

Depuis le commencement de la session six votes ont été pris, avec les résultats que voici:

Le premier, le 13 janvier, sur l'amendement Meighen qui demandait un vote de non-confiance contre le gouvernement, fut de 120 à 123 pour le gouvernement, soit une majorité de 3.

Le second, le 1er février, qui fut pris sur l'amendement Meighen au discours du trône, fut de 115 à 125 pour le gouvernement, soit une majorité de 10.

Le lendemain, le 2 février, deux autres votes furent donnés sur deux résolutions demandant l'ajournement du débat. Le premier à minuit, fut de 114 à 124, soit une majorité de 10; le second, à 4 heures du matin fut de 118 à 119, soit une majorité de 1.

Les votes de vendredi furent de 119 à 113 contre l'amendement Stevens s'opposant à l'ajournement au 15 mars et le second de 120 à 112 pour la motion Lapointe demandant l'ajournement au 15 mars.

La Chambre sera donc ajournée au 15 mars, aussitôt qu'aura pris fin le débat sur l'adresse que l'opposition fera sans doute durer aussi longtemps qu'elle pourra.

LE SEL A BEURRE EXTRA SPECIAL

WINDSOR

EST LE MEILLEUR
POUR LE BEURRE

ESSAYEZ-LE

Vanité des vanités.—A Québec, on a pris l'habitude d'organiser chaque hiver une exposition de glace, sans doute pour rappeler aux étrangers que notre pays n'est pas celui où fleurit l'oranger. On plante des sapins dans des blocs de glace, on installe à la porte des magasins des animaux en glace, voire même une canadienne dorlotant un bébé en glace, et on appelle ça, le Carnaval.

Parmi les gens qui s'amuse au Carnaval, il n'y en a pas beaucoup qui pensent à l'origine de ce mot, dont l'étymologie est CARNO, viande, et VALE, adieu, l'adieu à la viande.

En temps de Carnaval, beaucoup perdent la tête et se donnent infiniment de mal pour s'amuser... avant d'entrer en Carême. On dirait que durant ce temps tout le monde qui s'amuse devient un peu fou et perd la véritable notion des choses. Un Turc, après avoir passé quelques jours à Paris en plein carnaval et au commencement du carême, disait

très gravement dans ses impressions de voyage: "que les Français devenaient fous en certains jours, mais qu'un peu de cendre qu'on leur appliquait sur le front les ramenait à la raison." Il n'avait pas tout à fait tort; la remarque de ce Turc pourrait s'appliquer à bon nombre de Québécois.

Le temps du Carnaval, c'est le règne de la folie... ou du diable.

Parmi ceux qui s'amuse... en carnaval, qui dépensent sans compter pour des folies, combien pensent aux pauvres.—et il n'en manque pas à Québec cet hiver qui n'ont ni pain ni feu.

La part des pauvres... la part de Dieu... qu'est-ce que vous nous chantez-là?... C'est le temps du Carnaval, le temps de toutes les folies... Plus tard, en Carême, on pensera aux pauvres, on pensera à Dieu... Ne venez donc pas troubler nos fêtes en nous rappelant qu'il y a en qui souffrent... Nous voulons jouir... nous amuser... Après, nous verrons...
Pauvres fous!

Pierre Fouille-Partout.

CHASSEURS!

La Maison Desjardins

est intéressée dans toutes sortes de fourrures brutes ou vertes prises dans le temps permis par la loi et paye les plus hauts prix du marché.

Nous n'achetons que les peaux de rat musqué strictement du printemps.

Nous sommes surtout intéressés dans les peaux de

RENARD ROUGE,
CASTOR et VISON.

Faites nous un envoi comme essai.

Chas. DESJARDINS & Cie
limitée

LA PLUS IMPORTANTE MAISON
DE FOURRURES AU PAYS
1170 rue St-Denis, Montréal
Dépt. P.

MALADES DESESPERES

REPRENEZ COURAGE!

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous GUÉRIRA SUREMENT:
Les 20 cures de l'abbé Hamon
le Diabète, l'Albumine, les Bronches, (Toux, Bronchites, Asthme, etc.) les Rhumatismes, les Maux d'Estomac, (Crampes, nausées, troubles digestifs, lourdeurs, etc.), les Maladies des Nerfs, du Cœur, (Palpitations, etc.) des Reins, du Foie, des Vessies urinaires, de la Peau, du Sang, les Ulcères varicelleux, les Ulcères de l'Estomac, la Constipation, etc. etc.

Rien que des plantes
C'est la grande médecine qu'il faut à notre portée, ne cherchons pas ailleurs. Dieu a placé dans la nature tout ce qu'il faut pour nous nourrir, nous réjouir, nous GUÉRIR! Monseigneur KNEIP.

Envoyez Laboratoires Botaniques, et Marins
430 RUE ST-PIERRE, Montréal.
Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour, la Méthode convaincante, explicative et complète,



Il faut que le
sirop d'érable
soit pur!

Le gouvernement canadien exige que le sirop d'érable soit pur. De même le gouvernement de Barbade exige que la Véritable Mélasse de Barbade Extra Fancy soit absolument pure—rien autre chose que le pur jus de la fameuse canne à sucre de Barbade, riche en sels minéraux et en fer.

Protégez vous et votre famille contre la mélasse impure et falsifiée.

N'oubliez pas d'exiger que ce soit toujours de la Véritable Mélasse de Barbade Extra Fancy

LES BONS EPICIERS
LA VENDENT.

